



Peut-on consommer de l'alcool au travail ?

Question / réponse publié le **09/08/2024**, vu **420 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Peut-on consommer de l'alcool au travail ?

La consommation d'alcool sur le lieu de travail est interdite. Cependant, le code du travail prévoit certaines tolérances.

Quelles boissons alcoolisées peuvent être autorisées sur le lieu de travail ?
L'employeur peut-il limiter ou interdire totalement leur consommation ? Peut-il contrôler la consommation d'alcool au travail ? Que risque le salarié qui ne respecte pas ces restrictions ? Nous faisons le point sur la réglementation.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32177>

FORUM :

https://www.legavox.fr/forum/consommation/alcool-colonie-vacances_163588_1.htm